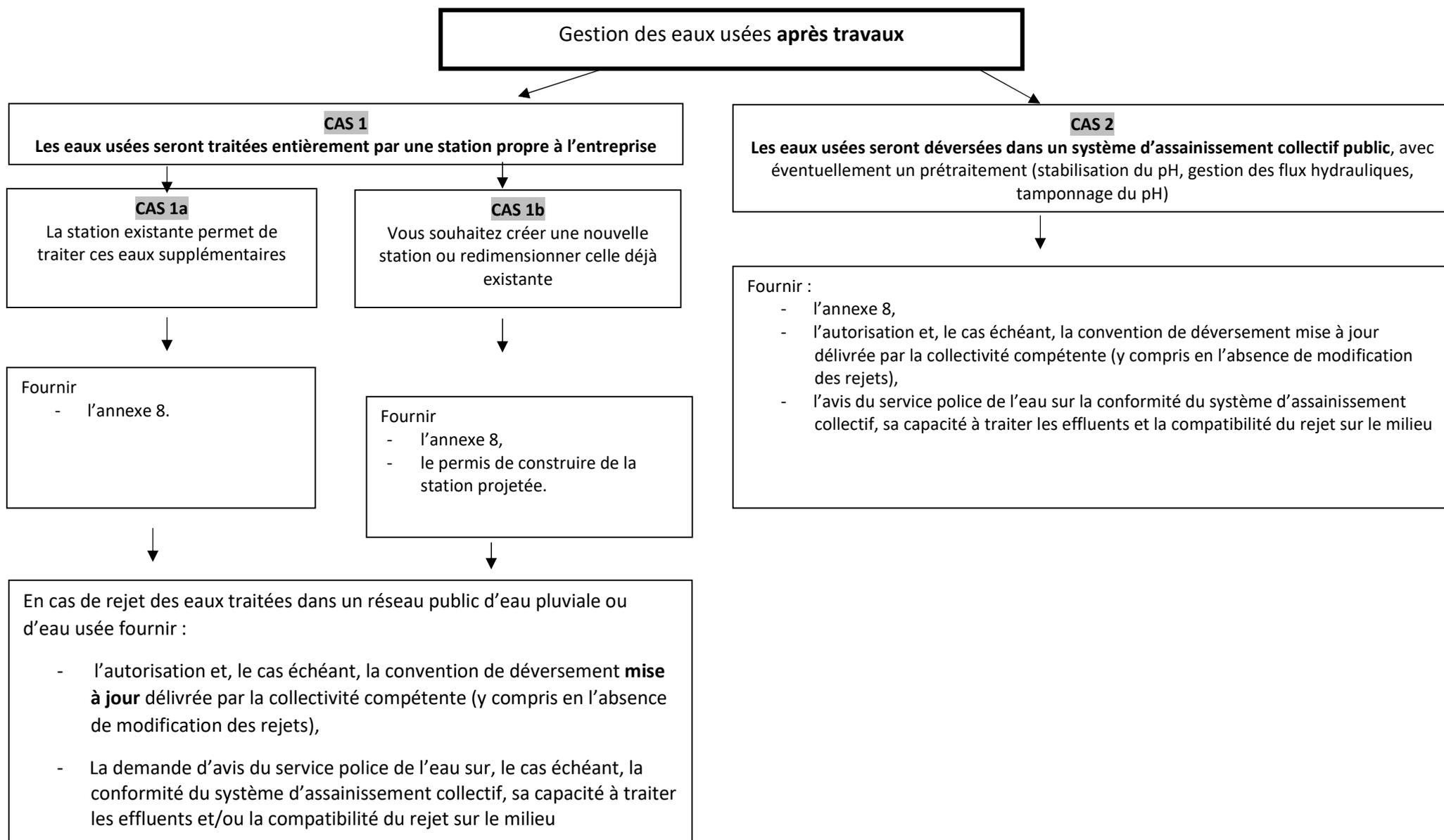


Logigramme assainissement



Pour tous les dossiers, fournir une preuve de dépôt ICPE de la déclaration de modification de l'activité à la DDCSPP ou DREAL de votre département (contacts au verso)

Référence de chaque service en fonction de la demande et du département

Département du Doubs

Demande de preuve de dépôt ICPE : DDCSPP 25
Service Police de l'eau : DDT 25 ERNF
Arrêté/Convention de déversement : Collectivité compétente

Département du Jura

Demande de preuve de dépôt ICPE : DREAL 39
Service Police de l'eau : DDT 39 SEREF
Arrêté/Convention de déversement : Collectivité compétente

Département de la Haute-Saône

Demande de preuve de dépôt ICPE : DDCSPP 70 (sauf laiteries gérées par la DREAL 70)
Service Police de l'eau : DDT 70 SER – cellule Eau
Arrêté/Convention de déversement : Collectivité compétente

Il existe un téléservice pour la procédure de déclaration :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33414>